

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : 2 936 552

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : 08 56594

⑤1 Int Cl⁸ : E 05 F 15/16 (2006.01), B 60 J 1/18, 7/00, 10/00

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 30.09.08.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 02.04.10 Bulletin 10/13.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : RENAULT SAS Société par actions
simplifiée — FR.

⑦2 Inventeur(s) : LEROYER BRUNO.

⑦3 Titulaire(s) : RENAULT SAS Société par actions sim-
plifiée.

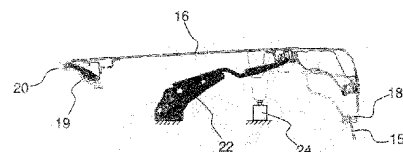
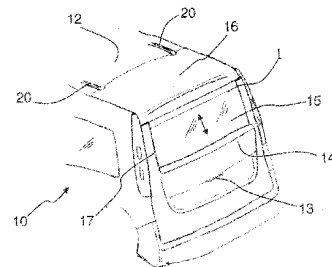
⑦4 Mandataire(s) : RENAULT SAS.

⑤4 DISPOSITIF D'OUVERTURE ET DE FERMETURE D'UNE VITRE DE VEHICULE AUTOMOBILE.

⑤7 L'invention concerne un dispositif d'ouverture et fer-
meture d'une vitre (15) d'un véhicule automobile (10) com-
prenant un ouvrant (16) de pavillon (12) et un portillon
arrière (14) dans lequel est monté un mécanisme de faire
coulisser ladite vitre.

Selon l'invention, le dispositif comprend un premier élé-
ment de commande (13) d'ouverture du portillon, un premier
élément de détection (24) de la position du girafon, un se-
cond élément de détection de position du portillon, et au
moins un second élément de commande d'ouverture de la
vitre, les premiers et seconds éléments de commande et de
détection (13, 24) étant à un système de gestion apte à un
signal d'ouverture ou de fermeture au mécanisme d'ouver-
ture de la vitre.

L'invention concerne également un procédé de gestion
du mécanisme d'ouverture ou fermeture dudit dispositif.



FR 2 936 552 - A1



Dispositif d'ouverture ou fermeture d'une vitre de véhicule automobile

La présente invention concerne un dispositif d'ouverture et fermeture
5 d'une vitre de véhicule automobile.

L'invention concerne plus précisément un dispositif d'ouverture et
fermeture d'une vitre de portillon arrière d'un véhicule automobile comprenant
également un ouvrant de pavillon de type girafon. L'invention concerne aussi
un procédé d'ouverture et fermeture d'une telle vitre.

10 Certains véhicules automobiles, notamment des véhicules utilitaires ou
de loisirs, présentent une ouverture ménagée dans la zone arrière du pavillon
et pouvant être obturée par un ouvrant. Cet ouvrant est alors appelé girafon.

Le document FR2876959 propose ainsi un ouvrant de véhicule, du
type girafon, monté mobile en déplacement entre une position fermée et une
15 position ouverte.

En plus d'un girafon, le véhicule peut comporter un portillon arrière
comportant une vitre pouvant monter ou descendre dans ce portillon, et
venant obturer l'accès arrière du véhicule entre le portillon et le girafon. Un tel
véhicule est décrit dans le document DE10028777. Cependant la vitre de
20 portillon associée au girafon nécessite une gestion d'ouverture et fermeture
particulière afin de pouvoir ouvrir et fermer le girafon et/ou le portillon sans
endommager la vitre qui, en position fermée, doit pouvoir être engagée dans
un joint d'étanchéité du girafon afin d'éviter toute fuite vers l'intérieur du
véhicule.

25 La présente invention a donc pour objet de fournir un dispositif
d'ouverture et fermeture d'une vitre amélioré en proposant un procédé de
gestion de l'ouverture et la fermeture de la vitre adapté à cette structure de
véhicule.

30 A cet effet l'invention propose un dispositif d'ouverture et fermeture
d'une vitre d'un véhicule automobile comprenant un ouvrant de pavillon et un
portillon arrière dans lequel est monté un mécanisme permettant de faire
coulisser ladite vitre, ledit dispositif comprenant un premier élément de
commande d'ouverture du portillon, un premier élément de détection de la

position du girafon, un second élément de détection de position du portillon, au moins un second élément de commande d'ouverture de la vitre, les premiers et seconds éléments de commande et de détection étant reliés à un système de gestion apte à envoyer un signal d'ouverture ou de fermeture au mécanisme d'ouverture de la vitre.

5 Selon d'autres caractéristiques de l'invention, le bord transversal arrière de l'ouvrant de pavillon peut comporter au moins un joint d'étanchéité formant un U ouvert sensiblement vers le bas et apte à recevoir le bord supérieure de la vitre en position fermée.

10 Le mécanisme d'ouverture de l'ouvrant de pavillon peut être adapté à déplacer le bord transversal arrière de l'ouvrant de pavillon lors de l'ouverture de l'ouvrant selon une direction sensiblement verticale de manière à dégager le joint d'étanchéité de la vitre.

L'invention concerne également un procédé de gestion du mécanisme d'ouverture ou fermeture d'un tel dispositif. Lorsque l'ouverture de l'ouvrant de pavillon est détectée, le procédé vérifie si la vitre est dans une position inférieure ou égale à une position limite, et dans le cas contraire le procédé comporte une étape d'abaissement de la vitre jusqu'à la position limite.

20 Le procédé peut vérifier, lorsqu'une action sur la commande d'ouverture du portillon est détectée, si la vitre est dans une position inférieure ou égale à la position limite, dans le cas contraire, le procédé peut comporter une étape d'abaissement de la vitre jusqu'à la position limite, puis lorsque la condition sur la position limite de la vitre est satisfaite, le procédé peut comprendre une étape de déverrouillage du portillon.

25 Le procédé, lorsque la fermeture de l'ouvrant de pavillon est détectée, peut vérifier si le portillon est verrouillé et si la vitre est située dans la position limite, si ces conditions sont vérifiées, le procédé peut comporter une étape de fermeture de la vitre.

30 Le procédé, lorsque la fermeture du portillon est détectée, peut effectuer une étape de verrouillage du portillon puis, si la fermeture de l'ouvrant de pavillon est détectée et si la vitre est située dans la position limite, le procédé peut effectuer une étape de fermeture de la vitre.

Selon une autre caractéristique de l'invention, le procédé, lorsqu'une demande de fermeture de la vitre est détectée, peut vérifier si le girafon est ouvert ou si le portillon est déverrouillé, puis si l'une des deux conditions est vérifiée, le procédé peut comporter une étape de remontée partielle de la vitre jusqu'à la position limite.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description d'un exemple qui va maintenant en être fait en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

La figure 1 est une vue arrière de véhicule comportant un girafon, un portillon et une vitre selon l'invention ;

La figure 2 est une vue en coupe longitudinale du girafon et position fermé et semi ouverte, associé à la vitre de l'invention ;

Les figures 3 à 5 sont des organigrammes représentant le procédé de gestion de l'ouverture et de la fermeture de la vitre de l'invention.

Dans la suite de la description, on définit par X, Y, Z les directions longitudinale, transversale et verticale du véhicule automobile. Sur les figures, la direction X est dirigée vers l'arrière du véhicule. Les termes avant et arrière se réfèrent respectivement à l'avant et l'arrière du véhicule.

En référence aux figures 1 et 2, un véhicule automobile 10 comprend un pavillon 12 et une face arrière formée d'un portillon 14 associé à une vitre de portillon 15.

Dans cet exemple, le portillon arrière 14 est articulé sur un côté de la structure du véhicule de manière à pouvoir pivoter autour d'un axe latéral sensiblement vertical. Le portillon 14 comprend une commande d'ouverture 13 permettant de déverrouiller le portillon 14.

La vitre 15 est montée coulissante dans ce portillon 14, guidée par un moyen de guidage 17 prolongeant verticalement le portillon 14 le long d'un bord latéral de la vitre 15. Le portillon peut également présenter deux moyens de guidage permettant de guider chaque bord latéral de la vitre 15.

La vitre 15 est associée à un mécanisme d'ouverture et de fermeture électrique (non représenté) situé dans le portillon 14, et pouvant être activé par au moins un élément de commande situé à l'intérieur du véhicule 10.

A proximité immédiate du bord supérieur de la vitre de portillon 15, le pavillon est pourvu d'un ouvrant 16 qui obture une ouverture. Dans la position fermée représentée à la figure 1, l'ouvrant 16 s'étend dans la continuité du pavillon 12 au dessus de l'ouverture qu'il obture complètement. Le bord transversal arrière de l'ouvrant 16 comporte au moins un joint d'étanchéité 18 formant un U ouvert sensiblement vers le bas, et apte à recevoir le bord supérieure de la vitre en position fermée

Cet ouvrant 16, est monté en rotation sur deux chariots 19 coulissant principalement suivant un mouvement de translation, chacun dans un rail 20 solidaire de la face supérieure du pavillon 12. Chaque rail 20 s'étend dans la direction longitudinale du véhicule depuis le bord transversal avant de l'ouverture situé du côté avant du véhicule, sur une distance sensiblement identique à la dimension de l'ouvrant 16 dans la direction longitudinale.

Les chariots 19 et les rails 20 forment ainsi des moyens de guidage en débattement principalement longitudinal de l'ouvrant aptes à le guider entre ses positions fermée et ouverte.

L'ouvrant 16 est, d'autre part, articulé à l'extrémité d'une bielle 22, l'autre extrémité de la bielle 22 étant articulée à la structure du véhicule.

Chaque bielle 22 est articulée à l'ouvrant et à la structure du véhicule de manière à ce que, dans la position fermée, les axes d'articulation de la bielle 22 soient disposés sensiblement dans un même plan horizontal. Les bielles 22 permettent ainsi un déplacement de l'ouvrant entre ses positions ouverte et fermée avec un débattement longitudinal et vertical.

Grâce à ce mécanisme, l'ouverture de l'ouvrant 16 est réalisée de la manière suivante représentée à la figure 2. L'ouvrant est libéré de la partie arrière du véhicule 10. Le mouvement du girafon 16 suivant la cinématique définie par le mécanisme des bielless 22 et des chariots 19 décrit en premier lieu principalement un arc de cercle vers le haut puis vers l'avant du véhicule. Ce mécanisme permet avantageusement de dégager le joint d'étanchéité 18 en U de la vitre 15 en position fermée selon une direction sensiblement tangente à ladite vitre, avant que le girafon se déplace vers l'avant du véhicule, limitant ainsi les efforts exercés par le girafon sur la vitre.

La fermeture de l'ouvrant 16 est réalisée inversement à l'ouverture. Cependant, lorsque l'ouvrant arrive proche de sa position fermée, des plots de centrage (non représentés) permettent la mise en position de l'ouvrant par rapport au pavillon. Cependant si la vitre se situe en position haute, l'engagement de la vitre dans le joint s'effectue avant que l'ouvrant soit correctement centré. Ainsi, afin d'éviter l'endommagement de la vitre ou du joint pouvant être entraîné par un mauvais positionnement de l'ouvrant par rapport à la vitre, cette dernière est préférentiellement située dans une position limite L légèrement abaissée d'environ 3 centimètres par rapport à la position haute fermée de la vitre afin que l'ouvrant n'entre pas en contact avec la vitre, la fermeture de ladite vitre s'effectuant après la fermeture de l'ouvrant.

A cet effet le véhicule est muni d'un contacteur électrique 24 associé à un système de gestion du mécanisme d'ouverture de la vitre. Le contacteur 24, par exemple du type poussoir, est situé sur la structure du véhicule, et coopère avec une portion de l'ouvrant 16. Ce contacteur permet de détecter l'ouverture de l'ouvrant et ainsi d'interdire la remontée de la vitre au-delà de la position limite L tant que l'ouvrant 16 de pavillon n'est pas refermé.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'ouverture du portillon 14 ne peut être effectuée que lorsque ce dernier est déverrouillé. En effet, lorsque le girafon est fermé et que la vitre est remontée, cette dernière est engagée dans le joint du girafon et l'ouverture du portillon ne peut être effectuée. Ainsi lorsque l'utilisateur actionne la commande 13 d'ouverture du portillon 14, le système de gestion d'ouverture de la vitre abaisse cette dernière dans la position limite L puis autorise le déverrouillage du portillon. De plus, tant que le portillon est déverrouillé le système de gestion interdit la remontée de vitre au-delà de la position limite L.

Selon une autre caractéristique de l'invention, lorsque le girafon 16 est refermé et que le portillon 14 est verrouillé (respectivement lorsque le portillon est refermé et que le girafon est en position fermé), si la vitre 15 se situe dans la position limite L, le système de gestion remonte automatiquement la vitre 15 en position fermée engageant ainsi la vitre dans le joint d'étanchéité 18 du

girafon selon la direction sensiblement verticale de translation de la vitre adaptée à la forme du joint en U.

Le procédé de gestion du mécanisme d'ouverture et fermeture de la vitre 15 du portillon 14 peut donc être décrit par les organigrammes représentés aux figures 3 à 5.

L'organigramme de la figure 3 représente le procédé de gestion lors d'une action D1 sur la commande 13 d'ouverture du portillon. Le procédé vérifie dans un premier temps si la vitre 15 est dans une position inférieure ou égale à la position limite L (T1), si ce n'est pas le cas le procédé comporte une étape E1 qui abaisse la vitre jusqu'à la position limite L. Une fois que la condition (T1) sur la position limite de la vitre est satisfaite le procédé comprend une étape E2 de déverrouillage du portillon 14. Ensuite, dès la fermeture du portillon est détectée (T2), le procédé effectue le verrouillage du portillon à l'étape E3. Enfin si le girafon est fermé (T3) et si la vitre est située dans la position limite L (T4), le procédé effectue une étape E4 de fermeture de la vitre. Si une des deux conditions précédentes T3 ou T4 n'est pas vérifiée, la vitre reste dans sa position et cette partie du procédé de gestion de la vitre relative à la commande du portillon est terminée (FIN).

L'organigramme de la figure 4 représente le procédé de gestion lors de l'ouverture D2 du girafon. Lorsque l'ouverture détectée (T5), notamment au moyen du contacteur 24, le procédé vérifie si la vitre 15 est dans une position inférieure ou égale à la position limite L (T6), et si ce n'est pas le cas le procédé comporte une étape E5 qui abaisse la vitre jusqu'à la position limite L. Une fois que la condition (T6) sur la position limite de la vitre est satisfaite, dès que la fermeture du girafon est détectée (T7), le procédé vérifie, similairement à l'organigramme de la figure 4, si le portillon est verrouillé (T8) et si la vitre est située dans la position limite L (T4), afin d'effectuer une étape E4 de fermeture de la vitre. Si une des deux conditions précédentes T8 ou T4 n'est pas vérifiée, la vitre reste dans sa position et cette partie du procédé de gestion de la vitre relative à l'ouverture du girafon est terminée (FIN).

L'organigramme de la figure 5 représente le procédé de gestion lors d'une demande D3 de fermeture de la vitre 15 du portillon 14. Le procédé

vérifie si le girafon est ouvert (T9) ou si le portillon est déverrouillé (T10) auquel cas, tant que la position limite L n'est pas atteinte (T11), le procédé autorise la remontée partielle E6 de la vitre. Par contre si le girafon n'est pas ouvert (T9) ou si le portillon n'est pas déverrouillé (T10) la vitre est remontée sans restriction jusqu'à la fin de la demande (FIN).

5
10 Cette invention permet avantageusement d'associer un girafon à un portillon équipé d'une vitre à ouverture commandé, tout en permettant l'ouverture et la fermeture de chaque organe sans rencontrer d'interférence entre la vitre et le girafon grâce à un procédé de gestion et un mécanisme de girafon simple.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif d'ouverture et fermeture d'une vitre (15) d'un véhicule automobile (10) comprenant un ouvrant (16) de pavillon (12) et un portillon arrière (14) dans lequel est monté un mécanisme permettant de faire coulisser ladite vitre, caractérisé en ce que le dispositif comprend un premier élément de commande (13) d'ouverture du portillon, un premier élément de détection (24) de la position du girafon, un second élément de détection de position du portillon, au moins un second élément de commande d'ouverture de la vitre, les premiers et seconds éléments de commande et de détection (13, 24) étant reliés à un système de gestion apte à envoyer un signal d'ouverture ou de fermeture au mécanisme d'ouverture de la vitre.
2. Dispositif d'ouverture et de fermeture d'une vitre (15) selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le bord transversal arrière de l'ouvrant de pavillon (16) comporte au moins un joint d'étanchéité (18) formant un U ouvert sensiblement vers le bas, apte à recevoir le bord supérieure de la vitre (15) en position fermée.
3. Dispositif d'ouverture et de fermeture d'une vitre (15) selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le mécanisme d'ouverture (19, 20, 22) de l'ouvrant de pavillon est adapté à déplacer le bord transversal arrière de l'ouvrant de pavillon (16) lors de l'ouverture de l'ouvrant selon une direction sensiblement verticale de manière à dégager le joint d'étanchéité (18) de la vitre (15).
4. Procédé de gestion du mécanisme d'ouverture ou fermeture d'un dispositif selon une des revendications précédentes, caractérisé en ce que, lorsque l'ouverture (D2) de l'ouvrant de pavillon est détectée (T5), le procédé vérifie (T6) si la vitre (15) est dans une position inférieure ou égale à une position limite (L), et dans le cas contraire le procédé

comporte une étape (E5) d'abaissement de la vitre jusqu'à la position limite (L).

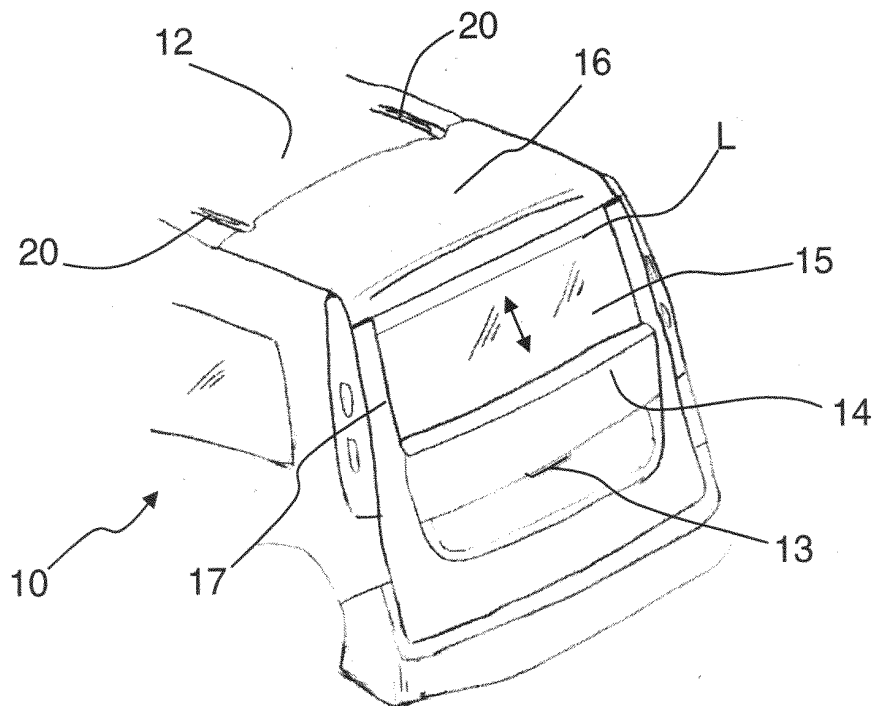
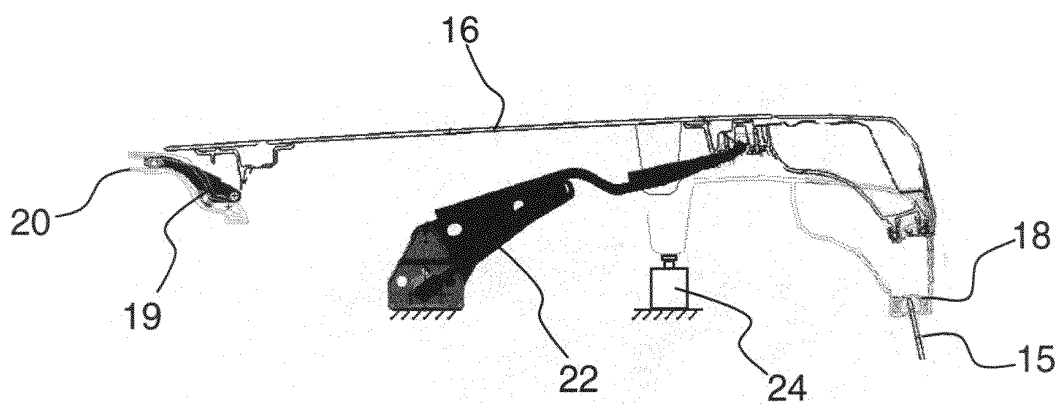
5 5. Procédé de gestion selon la revendication 4, caractérisé en ce que, lorsqu'une action (D1) sur la commande (13) d'ouverture du portillon est détectée, le procédé vérifie (T1) si la vitre (15) est dans une position inférieure ou égale à la position limite (L), dans le cas contraire, le procédé comporte une étape (E1) d'abaissement de la vitre jusqu'à la position limite (L), puis lorsque la condition (T1) sur la position limite de la vitre est satisfaite, le procédé comprend une étape (E2) de déverrouillage du portillon (14).

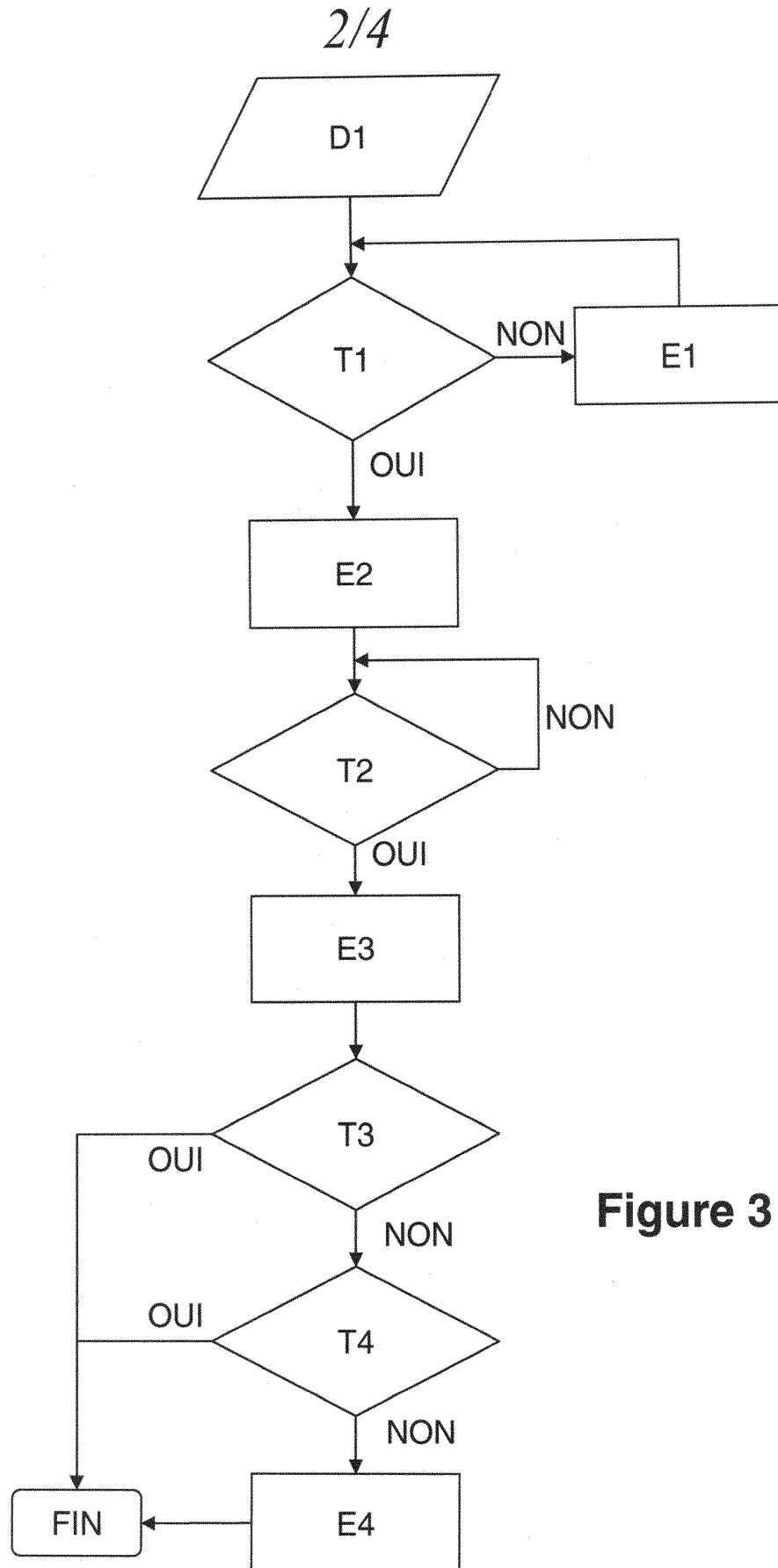
15 6. Procédé de gestion selon la revendication 5, caractérisé en ce que lorsque la fermeture de l'ouvrant de pavillon est détectée (T7), le procédé vérifie si le portillon est verrouillé (T8) et si la vitre est située dans la position limite (L) (T4), si ces conditions (T8, T4) sont vérifiées, le procédé comporte une étape (E4) de fermeture de la vitre.

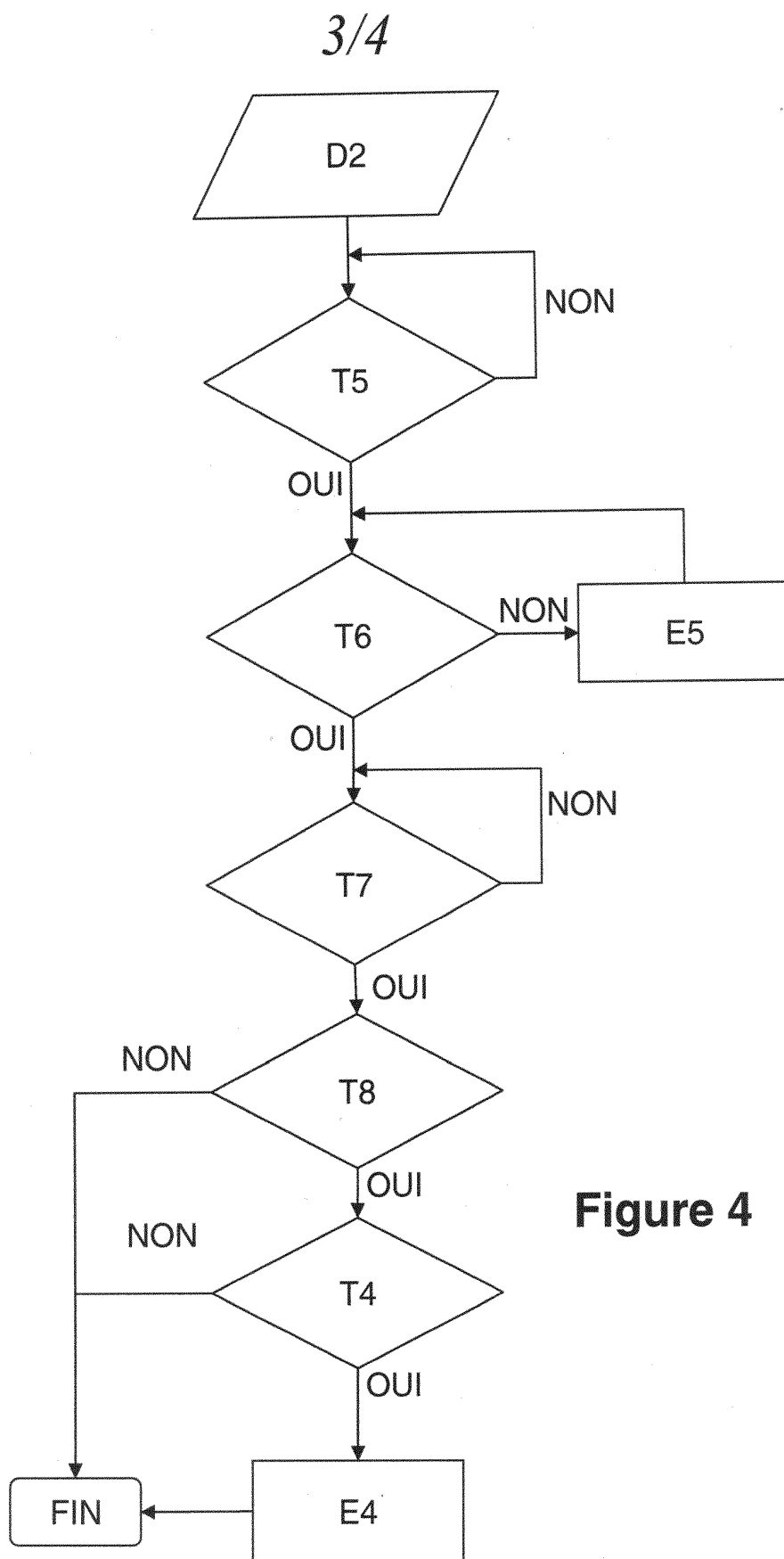
20 7. Procédé de gestion selon une des revendications 5 ou 6, caractérisé en ce que lorsque la fermeture du portillon est détectée (T2), le procédé effectue une étape de verrouillage du portillon (E3), puis si la fermeture de l'ouvrant de pavillon est détectée (T3) et si la vitre est située dans la position limite (L) (T4), le procédé effectue une étape (E4) de fermeture de la vitre.

25 8. Procédé de gestion selon une des revendications 5 à 7, caractérisé en ce que lorsqu'une demande (D3) de fermeture de la vitre (15) est détectée, le procédé vérifie si le girafon est ouvert (T9) ou si le portillon est déverrouillé (T10) puis si l'une des deux conditions (T9, T10) est vérifiée, le procédé comporte une étape de remontée partielle (E6) de la vitre tant que la position limite (L) n'est pas atteinte (T11).

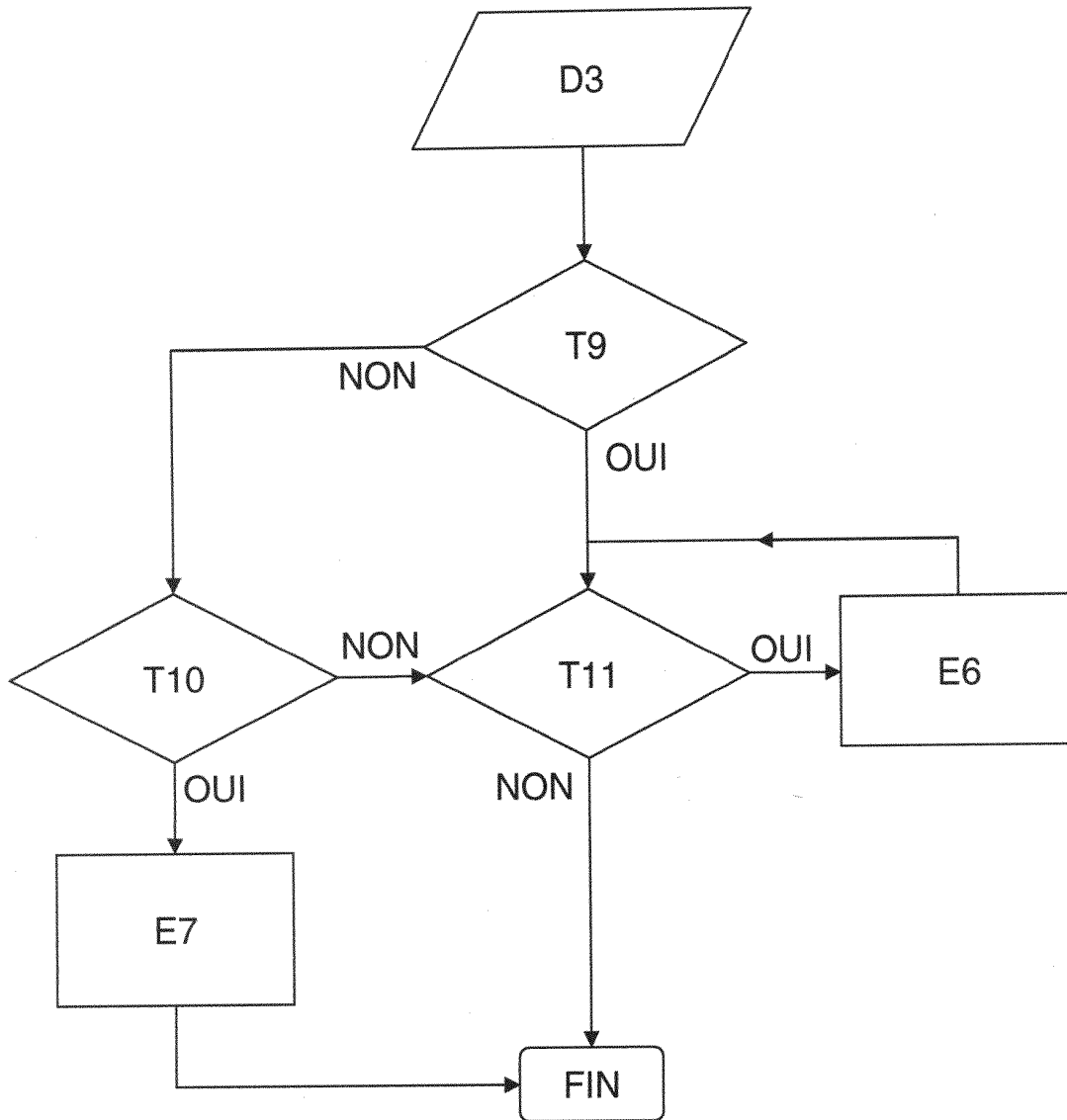
30

1/4**Figure 1****Figure 2**

**Figure 3**



4/4

**Figure 5**



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement national

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

FA 712708
FR 0856594

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	EP 1 234 756 A (PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA [FR]) 28 août 2002 (2002-08-28) * abrégé; figures *	1	E05F15/16 B60J1/18 B60J7/00 B60J10/00 DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) B60J
A	US 7 219 945 B1 (ZINN GREGORY B [US] ET AL) 22 mai 2007 (2007-05-22) * abrégé; figures *	1	
A	FR 2 893 344 A (PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA [FR]) 18 mai 2007 (2007-05-18) * abrégé; figures *	1	
A	DE 10 2005 021117 A1 (REICHERT MICHAEL [DE]; STOKLOSINSKI ROBERT [DE]) 9 novembre 2006 (2006-11-09) * abrégé; figures *	1	
A	US 2005/222732 A1 (ROBERTSON TIMOTHY H [US]) 6 octobre 2005 (2005-10-06) * abrégé; figures *	1	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
13 mai 2009		Borrás González, E	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		D : cité dans la demande	
A : arrière-plan technologique		L : cité pour d'autres raisons	
O : divulgation non-écrite		
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0856594 FA 712708**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 13-05-2009

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1234756	A	28-08-2002	AT 308448 T	15-11-2005
			DE 60206982 D1	08-12-2005
			DE 60206982 T2	27-07-2006
			ES 2249542 T3	01-04-2006
			FR 2821328 A1	30-08-2002

US 7219945	B1	22-05-2007	US 2007182351 A1	09-08-2007
			US 2007182354 A1	09-08-2007

FR 2893344	A	18-05-2007	AUCUN	

DE 102005021117	A1	09-11-2006	AUCUN	

US 2005222732	A1	06-10-2005	AUCUN	
